



Récupérer une caution si mon propriétaire a relouer

Par **jennifer**, le **14/05/2010** à **16:44**

Bonjour,
je suis parti de mon logement mon propriétaire m'a dit qu'il me redonnerai ma caution que dans deux mois comme le prévoit la loi sauf s'il a un autre locataire. deux semaines après mon départ il a reloué l'appartement mais ne veut me rendre la caution que dans les deux mois. a t il le droit? merci de votre réponse

Par **fabienne034**, le **14/05/2010** à **17:30**

bonjour,

oui il a le droit le temps du calcul des charges

pour tout savoir sur le bail d'habitation:

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

le plus simple est de ne pas payer le dernier moi de loyer même si c'est illégal